

Commune de Palluau-sur-Indre DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : en exercice : 12

Présents : 9

Votants : 11

Date de convocation : 03-03-2025

Date d'affichage : 03-03-2025

L'an deux mil vingt-cinq, le sept mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Palluau-sur-Indre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROUFFY Marc, Maire de Palluau-sur-Indre.

Présents :

M. ROUFFY, Mme DEPONT, Mme BERTRAND, M. RAVEAU, Mme NOULHIANE, M. PIQUE, M. LANDUREAU, M. BLAIN, M. TOSI.

Absents excusés :

Mme JACQUET donne procuration à Mme DEPONT ;

Mme BRUN donne procuration à M. LANDUREAU ;

Absent non excusé :

Mme BELLINO ;

Mme NOULHIANE a été désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

1/ Travaux de rénovation du Centre Socio Culturel : avenants (2025_3_1)

Monsieur le Maire explique que suite aux travaux de rénovation du Centre Socio Culturel, plusieurs avenants sont à étudier :

1/ BHM : remplacement des fenêtres trapézoïdales côté nord pour mieux tempérer la salle (seule la face sud était dans le marché). Montant : 23.100 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE le devis s'élevant à 23.100 HT.

2/ Labrux : mise aux normes des câbles électriques, éclairage, alarme incendie, vidéo projecteur, luminaires, micros. Montant : 20.600,80 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE le devis minoré de 565,85 € (micros), soit 20.034,95 € HT.

3/ Labrux : alarme dans les pléniums (exigé par la SOCOTEC). Montant : 6.504,10 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE le devis s'élevant à 6.504,10 € HT.

4/ Lecomte : réfection plafond côté terrasse suite à une infiltration d'eau. Montant : 893,50 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE le devis s'élevant à 893,50 € HT.

5/ Mouroux JP : hotte du local laverie. Montant : 2.495,25 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE le devis s'élevant à 2.495,25 € HT.

6/ Ciron maçonnerie : plus et moins-value du gros œuvre. Montant : - 3.526,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

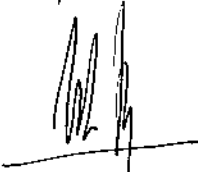
ACCEPTE le devis de moins-value s'élevant à - 3.526,00 € HT.

7/ Brémaud : inversion de pente d'une gouttière. Montant : 1.423,15 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,


REFUSE le devis présenté.

Le Maire,



Marc ROUFFY

Le secrétaire de séance,



Jocelyne NOULHIANE

Commune de Palluau-sur-Indre
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 14/03/2025

Reçu en préfecture le 14/03/2025

Publié le

ID : 036-213601495-20250307-2025_3_2-DE

Nombre de conseillers : en exercice : 12

Présents : 9

Votants : 11

Date de convocation : 03-03-2025

Date d'affichage : 03-03-2025

L'an deux mil vingt-cinq, le sept mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Palluau-sur-Indre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROUFFY Marc, Maire de Palluau-sur-Indre.

Présents :

M. ROUFFY, Mme DEPONT, Mme BERTRAND, M. RAVEAU, Mme NOULHIANE, M. PIQUE, M. LANDUREAU, M. BLAIN, M. TOSI.

Absents excusés :

Mme JACQUET donne procuration à Mme DEPONT ;

Mme BRUN donne procuration à M. LANDUREAU ;

Absent non excusé :

Mme BELLINO ;

Mme NOULHIANE a été désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

2/ Tarifs repas Saint-Genou (2025_3_2)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération sur les tarifs des repas prise en fin d'année 2024.

Lors de sa réunion de conseil municipal en décembre dernier, la Commune de Saint-Genou n'a pas accepté l'augmentation du tarif des repas confectionnés par Palluau au titre que ce tarif ne se révisé qu'en septembre, conformément à la convention signée entre les deux communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de maintenir le tarif 2024 jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours, soit en juillet 2025 avec une révision applicable dès septembre 2025.

Le Maire,



Marc ROUFFY

Le secrétaire de séance,



Jocelyne NOULHIANE

Commune de Palluau-sur-Indre
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : en exercice : 12

Présents : 9

Votants : 11

Date de convocation : 03-03-2025

Date d'affichage : 03-03-2025

L'an deux mil vingt-cinq, le sept mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Palluau-sur-Indre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROUFFY Marc, Maire de Palluau-sur-Indre.

Présents :

M. ROUFFY, Mme DEPONT, Mme BERTRAND, M. RAVEAU, Mme NOULHIANE, M. PIQUE, M. LANDUREAU, M. BLAIN, M. TOSI.

Absents excusés :

Mme JACQUET donne procuration à Mme DEPONT ;

Mme BRUN donne procuration à M. LANDUREAU ;

Absent non excusé :

Mme BELLINO ;

Mme NOULHIANE a été désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

3/ Service des eaux : demande de dégrèvement (2025_3_3)


Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de dégrèvement de M. MILOT concernant la mise en place d'un compteur d'eau hors gel au 2, rue de la Poste.

M. MILOT argumente sur le fait qu'un ancien regard a été utilisé, qu'il n'y a pas eu de création à proprement dit, le tout étayé par des photos et le témoignage du maçon qui lui a réalisé plusieurs travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

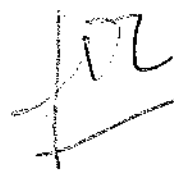
ACCORDE un dégrèvement de la moitié du prix appliqué, soit de 395 €.

Le Maire,



Marc ROUFFY

Le secrétaire de séance,



Jocelyne NOULHIANE

Commune de Palluau-sur-Indre
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : en exercice : 12

Présents : 9

Votants : 11

Date de convocation : 03-03-2025

Date d'affichage : 03-03-2025

L'an deux mil vingt-cinq, le sept mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Palluau-sur-Indre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROUFFY Marc, Maire de Palluau-sur-Indre.

Présents :

M. ROUFFY, Mme DEPONT, Mme BERTRAND, M. RAVEAU, Mme NOULHIANE, M. PIQUE, M. LANDUREAU, M. BLAIN, M. TOSI.

Absents excusés :

Mme JACQUET donne procuration à Mme DEPONT ;

Mme BRUN donne procuration à M. LANDUREAU ;

Absent non excusé :

Mme BELLINO ;

Mme NOULHIANE a été désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

4/ Service des eaux : demande de dégrèvement (2025_3_4)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de dégrèvement de M. SAINSON concernant le raccordement d'eau de sa maison sise 2, La Vernelle.

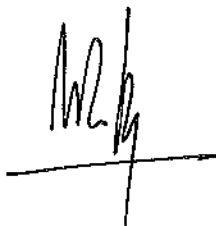
Ce dernier ne conteste pas l'émission de cette facture, mais demande une révision du prix car il estime que sa participation aux travaux devrait être déduite.

L'employé technique estime à environ 2 jours, soit 16h, la participation aux travaux de M. SAINSON.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,


ACCORDE un dégrèvement de 400 € (16 x 25 €).

Le Maire,



Marc ROUFFY

Le secrétaire de séance,



Jocelyne NOULHIANE

Commune de Palluau-sur-Indre
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 14/03/2025

Reçu en préfecture le 14/03/2025

Publié le

ID : 036-213601495-20250307-2025_3_5-DE

Nombre de conseillers : en exercice : 12

Présents : 9

Votants : 11

Date de convocation : 03-03-2025

Date d'affichage : 03-03-2025

L'an deux mil vingt-cinq, le sept mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Palluau-sur-Indre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROUFFY Marc, Maire de Palluau-sur-Indre.

Présents :

M. ROUFFY, Mme DEPONT, Mme BERTRAND, M. RAVEAU, Mme NOULHIANE, M. PIQUE, M. LANDUREAU, M. BLAIN, M. TOSI.

Absents excusés :

Mme JACQUET donne procuration à Mme DEPONT ;

Mme BRUN donne procuration à M. LANDUREAU ;

Absent non excusé :

Mme BELLINO ;

Mme NOULHIANE a été désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

5/ Service des eaux : devis nitramètre (2025_3_5)

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite à la récurrence du taux de nitrate élevé dans les analyses d'eau, l'Agence Régionale de Santé a fortement prescrit à la Commune de se doter d'une sonde de nitrate au château d'eau.

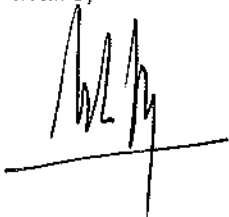
Celui-ci ne résoudra pas le problème du taux de nitrate dans l'eau mais seulement alerter sur le taux de nitrate et donc de déclencher plus rapidement l'interconnexion avec le Syndicat des Eaux de Clion.

A cet effet, l'entreprise MARTEAU a établi un devis pour la fourniture et l'installation d'une sonde de nitrate au château d'eau s'élevant à 10.697,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE le devis établi par l'entreprise MARTEAU s'élevant à 10.697,00 € HT pour la fourniture d'une sonde de nitrate.

Le Maire,



Marc ROUFFY

Le secrétaire de séance,



Jocelyne NOULHIANE

Commune de Palluau-sur-Indre
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 14/03/2025

Reçu en préfecture le 14/03/2025

Publié le

ID : 036-213601495-20250307-2025_3_6-DE

Nombre de conseillers : en exercice : 12

Présents : 9

Votants : 11

Date de convocation : 03-03-2025

Date d'affichage : 03-03-2025

L'an deux mil vingt-cinq, le sept mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Palluau-sur-Indre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROUFFY Marc, Maire de Palluau-sur-Indre.

Présents :

M. ROUFFY, Mme DEPONT, Mme BERTRAND, M. RAVEAU, Mme NOULHIANE, M. PIQUE, M. LANDUREAU, M. BLAIN, M. TOSI.

Absents excusés :

Mme JACQUET donne procuration à Mme DEPONT ;

Mme BRUN donne procuration à M. LANDUREAU ;

Absent non excusé :

Mme BELLINO ;

Mme NOULHIANE a été désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

6/ Vente de matériels et objets divers (2025_3_6)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en mai 2022, la Commune a mis en vente des objets et meubles qui encombraient les ateliers techniques.

Certains n'ayant pas trouvé preneur, il serait judicieux de les remettre en vente en modifiant certains prix et de rajouter d'autres meubles ou objets.

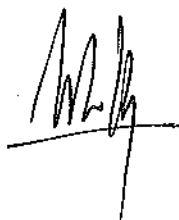
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE de vendre lesdits objets le 24 mai 2025 ;

VALIDE les montants proposés tels que ci-dessous :

| | Quantité | Prix |
|----------------------------------|----------|------------|
| Chaises | 316 | 20 € les 4 |
| Tableau blanc 3 m x 1,20 m | 3 | 20 € |
| Tableau non pivotant sur pieds | 1 | 80 € |
| Bureau double avec pieds en fer | 22 | 40 € |
| Bureau double avec pieds en bois | 4 | 50 € |
| Bureau 1 place | 11 | 20 € |
| Bureau d'instituteur en bois | 6 | 40 € |
| Petite chaise en bois | 9 | 5 € |
| Grande chaise en bois | 12 | 5 € |
| Fauteuil en skaï noir | 18 | 15 € |
| Chaise en skaï noir | 5 | 10 € |
| Poêle à fioul | 1 | 30 € |
| Table basse de salon | 3 | 30 € |
| Meuble cadastral | 1 | 500 € |
| Chambre de pousse | 1 | 600 € |

Le Maire,



Marc ROUFFY

Le secrétaire de séance,



Jocelyne NOULHIANE

Commune de Palluau-sur-Indre DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : en exercice : 12

Présents : 9

Votants : 11

Date de convocation : 03-03-2025

Date d'affichage : 03-03-2025

L'an deux mil vingt-cinq, le sept mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Palluau-sur-Indre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROUFFY Marc, Maire de Palluau-sur-Indre.

Présents :

M. ROUFFY, Mme DEPONT, Mme BERTRAND, M. RAVEAU, Mme NOULHIANE, M. PIQUE, M. LANDUREAU, M. BLAIN, M. TOSI.

Absents excusés :

Mme JACQUET donne procuration à Mme DEPONT ;
Mme BRUN donne procuration à M. LANDUREAU ;

Absent non excusé :

Mme BELLINO ;

Mme NOULHIANE a été désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

7/ Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : Projet d'Aménagement et de Développement Durable (2025_3_7)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 1^{er} décembre 2021, le conseil communautaire de la Communauté de communes du Châtillonnais-en-Berry a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) sur son territoire.

Le PLUI comprend un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui présente ses grandes orientations de politique d'urbanisme. Le plan de zonage, le règlement écrit et les orientations d'aménagement et de programmation, doivent respecter ses grandes orientations.

Conformément à l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme, les orientations du PADD doivent être soumises en débat en conseil municipal et en conseil communautaire au plus tard deux mois avant l'examen du projet du PLUI.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de débattre de ces orientations générales du PADD :

- Orientation 1 : 6.100 habitants en 2036 dans un parc de logements renouvelé ;
- Orientation 2 : développer les emplois locaux en tirant parti de la situation le long de la RD943 ;
- Orientation 3 : protéger l'environnement, marqué par le passage de la vallée de l'Indre au cœur des Gâtines Berrichonnes ;
- Orientation 4 : préserver l'agriculture et accompagner ses mutations ;
- Orientation 5 : développer progressivement les modes de déplacements alternatifs à la voiture particulière ;
- Orientation 6 : un tourisme de découverte autour des thèmes de la nature et du patrimoine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 10 voix contre et 1 pour,

REFUSE les orientations citées au motif que les points présentés sont trop vagues et ne veulent rien dire ;

Le Maire,

Le secrétaire de séance,



Marc ROUFFY



Jocelyne NOULHIANE

Commune de Palluau-sur-Indre
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : en exercice : 12

Présents : 9

Votants : 11

Date de convocation : 03-03-2025

Date d'affichage : 03-03-2025

L'an deux mil vingt-cinq, le sept mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Palluau-sur-Indre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROUFFY Marc, Maire de Palluau-sur-Indre.

Présents :

M. ROUFFY, Mme DEPONT, Mme BERTRAND, M. RAVEAU, Mme NOULHIANE, M. PIQUE, M. LANDUREAU, M. BLAIN, M. TOSI.

Absents excusés :

Mme JACQUET donne procuration à Mme DEPONT ;

Mme BRUN donne procuration à M. LANDUREAU ;

Absent non excusé :

Mme BELLINO ;

Mme NOULHIANE a été désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

8/ Ecole Immaculée Conception : participation aux frais de scolarité (2025_3_8)

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'une lettre de l'école privée Immaculée Conception de Buzançais sollicitant une demande de participation aux frais de fonctionnement pour les élèves domiciliés sur la Commune de Palluau-sur-Indre.

Pour cette année, 4 enfants sont inscrits : 2 en CE1-CE2, 1 en CP et 1 en MS-GS.

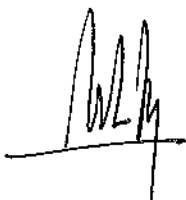
Etant donné que ces niveaux de classe sont présents sur le territoire communal, la Commune n'a pas lieu de financer ces dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

REFUSE de régler les frais de fonctionnement pour ces élèves au motif que l'école de Palluau offre ces mêmes prestations.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,



Marc ROUFFY



Jocelyne NOULHIANE

Commune de Palluau-sur-Indre
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : en exercice : **12**

Présents : **9**

Votants : **11**

Date de convocation : 03-03-2025

Date d'affichage : 03-03-2025

L'an deux mil vingt-cinq, le sept mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Palluau-sur-Indre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROUFFY Marc, Maire de Palluau-sur-Indre.

Présents :

M. ROUFFY, Mme DEPONT, Mme BERTRAND, M. RAVEAU, Mme NOULHIANE, M. PIQUE, M. LANDUREAU, M. BLAIN, M. TOSI.

Absents excusés :

Mme JACQUET donne procuration à Mme DEPONT ;

Mme BRUN donne procuration à M. LANDUREAU ;

Absent non excusé :

Mme BELLINO ;

Mme NOULHIANE a été désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

9/ Demandes de subvention (2025_3_9)

Monsieur le Maire donne connaissance des demandes de subvention en précisant le rôle de chaque organisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

FIXE ainsi qu'il suit le montant des subventions allouées :

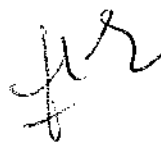
| Association | Demande | Vote |
|--|---------------|-----------|
| Indre Nature Subvention de fonctionnement | Montant libre | 11 CONTRE |
| ADATI | Montant libre | 11 CONTRE |
| Jeunes Agriculteurs | Montant libre | 11 CONTRE |
| Prévention Routière | 250 € | 11 CONTRE |
| Faune 36 | Montant libre | 11 CONTRE |
| Restos du Cœur | Montant libre | 11 CONTRE |
| CDAD | 100 € | 11 CONTRE |
| Secours Catholique | 100 € | 11 CONTRE |
| GSCF Mayotte | Montant libre | 11 CONTRE |

Le Maire,



Marc ROUFFY

Le secrétaire de séance,



Jocelyne NOULHIANE